



Communauté de Communes
YONNE NORD

Marché n°2026-03 – Rédaction d’outils de gestion de crise

Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) de la Communauté de communes Yonne Nord et plans communaux de sauvegarde (PCS)

Règlement de consultation (RC)

Marché de services – Procédure à moins de 60 000, 00 € HT

Acheteur public :

Communauté de communes Yonne Nord

52 Faubourg de Villeperrot

89140 Pont-sur-Yonne

Tel : 03.86.67.99.00

<https://yonne-nord.fr/>

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président de la Communauté de communes Yonne Nord

Date limite de remise des offres :

lundi 20 juillet 2026 – 12h00

Table des matières

1.	Description du marché	3
1.1.	Acteur public / pouvoir adjudicateur	3
1.2.	Renseignements administratifs et techniques	3
1.3.	Objet de la consultation	4
1.4.	Lieu d'exécution des prestations	4
1.5.	Définition des prestations	4
1.6.	Pièces	4
1.7.	Nomenclature CPV	5
2.	Conditions d'exécution du marché	5
2.1.	Délais du marché	5
2.2.	Unité monétaire retenue	5
2.3.	Modalités de règlement et prix	5
3.	Modalités de mise en concurrence	5
3.1.	Procédure de passation	5
3.2.	Conditions de participation	5
3.3.	Cadre du mémoire technique	6
3.4.	Critères d'attribution (critères de sélection des offres)	6
4.	Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres	7
4.1.	Formats de fichiers acceptés	7
5.	Contenu des offres	8
5.1.	Candidature : pièces administratives	8
5.2.	Offre : pièces techniques et financières	8

Renseignements techniques et administratifs

M. Anthony DAGUIN

Portable : 07 66 21 30 92

Email : gemapi@ccyn.fr / marches@ccyn.fr

Horaires d'accessibilité :

Lundi au jeudi de 9h à 12h00 - 13h30 à 17h00

Vendredi de 9h à 12h – 14h à 16h30

1.3. Objet de la consultation

Consultation pour l'accompagnement d'experts tout au long de l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde et des plans communaux de sauvegarde.

1.4. Lieu d'exécution des prestations

Le périmètre d'étude est celui de la Communauté de communes Yonne Nord (CCYN). Elle est constituée des 23 communes suivantes :

En rive droite de l'Yonne : Perceneige, Pailly, Plessis-Saint-Jean, Compigny, Thorigny-sur-Oreuse, la Chapelle-sur-Oreuse, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Michery, Sergines, Serbonnes, Courlon-sur-Yonne et Vinneuf.

En rive gauche de l'Yonne : Villenavotte, Villeperrot, Saint-Sérotin, Pont-sur-Yonne, Villemanoché, Champigny, Chaumont, Villeblevin et Villeneuve-la-Guyard.

1.5. Définition des prestations

Pour la définition des prestations, se référer au CCP.

1.6. Pièces

Le dossier de consultation (liste des pièces fournit au candidat par l'acheteur public) comprend les éléments suivants :

- La lettre de consultation,
- Le présent règlement de consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE),
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP),
- Le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF),
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

1.7. Nomenclature CPV

Les nomenclatures principale et secondaire de la prestation sont les suivantes :

2. Conditions d'exécution du marché

2.1. Délais du marché

Le début de la prestation est fixé au 21 septembre 2026. La remise de la version finale du PICS devra avoir lieu **au plus tard le 9 novembre 2026**. Pour les PCS, la date limite est fixée au 30 novembre 2026.

L'unité monétaire utilisée pour cette consultation est l'euro.

2.2. Modalités de règlement et prix

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Le délai global de paiement en vigueur est le délai légal. A titre indicatif, à la date du lancement de la consultation, il est de 30 jours.

3. Modalités de mise en concurrence

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article L2122-1 du Code de la commande publique, la présente consultation est lancée selon une procédure de type gré à gré pour l'attribution d'un marché de services.

3.2. Conditions de participation

La prestation requiert des compétences en matière de prévention des risques et de compréhension des enjeux du territoire ainsi qu'une rigueur méthodologique dans l'organisation et l'encadrement des réunions afin de respecter le délai de rendu des livrables. Pour cela, le candidat peut se présenter en groupement à moins qu'il ne dispose de ces compétences en interne.

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres et réputée complète, sera ouverte. Toute pièce oubliée lors de l'envoi principal de l'offre et transmise ultérieurement par un envoi complémentaire, dans les délais de remise des offres, sera versée au dossier.

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites de réception des plis. Les offres des candidats sont analysées et classées en application des critères d'attribution définis ci-après. Au préalable, le pouvoir adjudicateur aura éliminé les offres jugées irrégulières, inacceptables ou inappropriées.

3.3. Cadre du mémoire technique

Afin de permettre à la collectivité d'apprécier la valeur technique de l'offre présentée, le soumissionnaire doit expliciter dans son mémoire technique sa proposition technique comprenant notamment :

Eléments à développer

Méthodologie mise en œuvre :

Description détaillée de la méthodologie de mise en œuvre de la prestation au regard des attendus exprimés dans le CCP (organisation, calendrier prévisionnelle vis-à-vis de l'échéance)

Exemples de documents réalisés par le candidat auprès d'autres collectivités (PICS/PCS/DICRIM/ensemble d'outils de mise en œuvre d'un exercice de gestion de crise/supports pédagogiques : élus, scolaires, tout public)

Moyens humains affectés à la prestation :

Description détaillée des moyens humains mis à disposition dans le cadre de la prestation, de leurs compétences, et de leurs expériences professionnelles au regard du contexte et des attendus de la mission

3.4. Critères d'attribution (critères de sélection des offres)

L'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Critère n°1 « Valeur technique » sur 60 points

Sous-Critères Valeur technique	Désignation	Pondération en points
1	Méthodologie pour la prestation (compréhension des enjeux, qualité de la méthodologie, prise en compte des échéances)	30
2	Moyens humains mis en œuvre pour la prestation (organisation de l'équipe, expérience, nombre)	20
3	Qualité des livrables et pertinence des outils	10

Critère n°2 : « Prix » – Notation sur 40 points

Le critère « Prix » est jugé en fonction du montant du DQE, en euros HT, proposé par le soumissionnaire, selon la formule suivante :

Note de l'offre = 40 x (montant DQE en € HT prix le plus bas) / montant DQE en € HT de l'offre du candidat analysé

En cas de discordance entre le BPUF et le DQE, les indications portées au BPUF prévaudront sur celles du DQE et le DQE sera modifié en conséquence sans qu'il ne soit demandé au candidat de confirmer les modifications opérées.

Conformément au code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de justifications assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le soumissionnaire concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

De plus, les offres inappropriées sont éliminées mais les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables au cours de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas

anormalement basses. En tout état de cause, lorsque la négociation a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

La sommes des notes techniques et financières par candidat donne un total sur 100 points.

4. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

Les candidats à la présente procédure de marché public transmettront leur proposition avant le :

Le lundi 20 juillet 2026 à 12h00.

à l'adresse suivante :

gemapi@ccyn.fr

Les dossiers transmis hors délai seront rejetés.

Le délai de validité des offres est de **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats présenteront leur réponse au moyen de fichiers comprenant à la fois les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Il est rappelé que seule la transmission électronique complète avant l'heure limite de réception des offres constitue une offre électronique remise dans les délais. Une offre électronique, en cours de transmission au moment de l'heure limite de réception des offres est une offre reçue hors délai.

4.1. Formats de fichiers acceptés

Pour la transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre : - Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt), - Format texte universel (.rtf), - Format PDF (.pdf), - Formats images (.gif, .jpg et .png), - Format pour les plans (.dxf et .dwg). Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

5. Contenu des offres

5.1. Candidature : pièces administratives

Les candidats doivent produire un dossier complet, rédigé en français, dûment daté.

Les prix à indiquer sont les prix hors taxes, s'il y a lieu de préciser le taux des taxes appliquées.

Les documents de candidature suivants seront remis par le candidat :

- L'Acte d'engagement : à compléter et dater par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché dont l'exemplaire original est conservé dans les archives du maître d'ouvrage fait seule foi. En cas de groupement conjoint d'entreprises, la décomposition des prestations et paiement par cotraitant sera précisée en annexe de l'acte d'engagement
- La lettre de candidature / Désignation du mandataire par ses co-traitants, formulaire DC1 téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www2.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclaration-du-candidat>
- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, formulaire DC2 : téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www2.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclaration-du-candidat>
- Le cas échéant, déclaration de sous-traitance, formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www2.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Le cas échéant, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise candidate
- Un extrait K ou K bis RCS de moins de 3 mois,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- une attestation fiscale de moins de 6 mois, permettant de justifier de la régularité fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés), pouvant être obtenu directement en ligne via le compte fiscal (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14668>) (espace abonné professionnel) pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA, ou auprès du service des impôts via le formulaire n° 3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur...);
- Une attestation d'assurance en cours de validité.

5.2. Offre : pièces techniques et financières

Les documents de l'offre suivants seront remis par le candidat :

- Le bordereau des prix unitaires (BPU) **en version excel et pdf**, complété dans son intégralité et daté,
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) **en version excel et pdf**, complétés en intégralité,
- Le mémoire technique :

Il présente les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché. Un document unique est à remettre en cas de groupement d'entreprises, qui devra notamment permettre d'évaluer son offre au regard des critères énoncés à l'article 3.3 du présent règlement de consultation.

Le mémoire précise l'organisation mise en œuvre et le calendrier qu'il envisage pour respecter l'échéance de remise des livrables. Le mémoire technique doit répondre à minima à tous les éléments évoqués.

- Les références du candidat pour des prestations similaires ou qualification appropriées
Références de prestations réceptionnées au cours des 5 dernières années ou en cours d'exécution, de natures et d'importances équivalentes, précisant les lieux et dates de réalisation, la nature, l'importance, la complexité et le coût des prestations ainsi que le rôle du candidat. En particulier, le candidat transmettra des exemples de livrables réalisés selon les éléments évoqués dans l'article 3.3 du présent document

Le mémoire précise également les effectifs du candidat et l'expérience de chaque membre de l'équipe intervenant dans le cadre des prestations (et non de l'ensemble du personnel).

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché produira :

- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale) ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales datant de moins de 6 mois ;
- Les attestations d'assurance nécessaires à l'exécution du présent marché en cours de validités.

Les organismes ou sociétés non soumis à l'une des obligations fiscales doivent impérativement le signaler.

Le candidat est réputé, avant la remise de son offre, avoir examiné toutes les indications des documents du dossier de consultation, s'être assuré qu'elles sont suffisantes et concordantes, s'être entouré de tous les renseignements complémentaires éventuels auprès du pouvoir adjudicateur.